

République Française

Département du Pas-de-Calais - Arrondissement de Béthune -
Canton de Lillers - Commune de Gonnehem

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 19
Nombre de votants : 20

Le treize avril deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, légalement convoqué en date du sept avril deux mil vingt-trois, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard DELELIS, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Bernard DELELIS, Laurent POIRÉ, Carole MURRAY, Vincent KLOS, Françoise LEFEBVRE, Jean-Michel DUBOIS, Charlette GALLET, Pierre DUPLOUY, Philippe ROUSSEL, Marie-José LECLERCQ, Eric CHAPPE, Janique POIRIER, Thierry HUE, Martine PETITPAS, Anne-Sophie DELAVAL, Céline DEBACK, Cathy NICUTA, Sébastien VERFAILLE, Julien HERNU.

EXCUSÉS, RÉPRÉSENTÉS : Bertrand DELORY procuration à Eric CHAPPE, Thierry CHAPPE, Maxime CANTRAINE, Ludivine TAFFIN.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Après vote à main levée, et en application des dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal à l'unanimité des présents, nomme Julien HERNU au poste de secrétaire de séance qui en accepte les fonctions.

Réf : 2023-27 / 2023-04-13-18^{ème} : Finances : Avenants au marché 2020-TRAV-02-LOT06 de travaux alloti relatif à la construction de bâtiments publics avec aménagement des abords sur le site de la Courrery à Gonnehem

La séance ouverte, Madame Carole MURRAY, adjointe aux finances, donne lecture d'avenants proposés par l'entreprise MENUISERIE NOUVELLE BARA AGENCEMENT, attributaire du lot n°6 concernant les prestations de plâtrerie / menuiseries intérieures suite aux modifications mineures apportées au programme de travaux entrepris dans le cadre de la construction de bâtiments publics avec aménagement des abords sur le site de la Courrery à Gonnehem.

Ces avenants n°TF.04, TC.02 et TC.03 de montants respectifs de 1 365,17 € HT soit 1 638,20 € TTC (TVA 20% : 273,03 €), 2 206,78 € HT soit 2 648,14 € TTC (TVA 20% : 441,36 €) et 7 500,00 € HT soit 9 000,00 € TTC (TVA 20% : 1 500,00 €) font suite aux modifications mineures apportées au programme de travaux.

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-85 / 2020-02-12-4^{ème} en date du 2 décembre 2020 portant dévolution du marché de travaux relatif à la construction de bâtiments publics avec aménagement des abords sur le site de la Courrery à Gonnehem ;

Vu la décision n°2021/021 en date du 21 octobre 2021 portant adoption des avenants n°TF.01 et TC.01 au marché de travaux alloti relatif à la construction de bâtiments publics avec aménagement des abords sur le site de la Courrery à Gonnehem avec l'entreprise MENUISERIE NOUVELLE BARA AGENCEMENT, attributaire du lot n°6 concernant les prestations de plâtrerie / menuiseries intérieures ;

Vu la décision n°2022/001 en date du 27 janvier 2022 portant adoption de l'avenant n°TF.02 au marché de travaux alloti relatif à la construction de bâtiments publics avec aménagement des abords sur le site de la Courrery à Gonnehem avec l'entreprise MENUISERIE NOUVELLE BARA AGENCEMENT, attributaire du lot n°6 concernant les prestations de plâtrerie / menuiseries intérieures ;

Vu la décision n°2022/009 en date du 25 avril 2022 portant adoption de l'avenant n°TF.03 au marché de travaux alloti relatif à la construction de bâtiments publics avec aménagement des abords sur le site de la Courrery à Gonnehem avec l'entreprise MENUISERIE NOUVELLE BARA AGENCEMENT, attributaire du lot n°6 concernant les prestations de plâtrerie / menuiseries intérieures ;

Considérant la nécessité d'établir des avenants au lot n°6, pour les tranches ferme et conditionnelle, suite aux modifications mineures apportées au programme de travaux entrepris dans le cadre de la construction de bâtiments publics avec aménagement des abords sur le site de la Courrery à Gonnehem ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, **décide** d'approuver les avenants n°TF.04, TC.02 et TC.03 au marché de travaux alloti relatif à la construction de bâtiments publics avec aménagement des abords sur le site de la Courrery à Gonnehem avec l'entreprise MENUISERIE NOUVELLE BARA AGENCEMENT, attributaire du lot n°6 concernant les prestations de plâtrerie / menuiseries intérieures, **autorise** Monsieur le Maire à signer ces avenants n°TF.04, TC.02 et TC.03, **prend acte** que ces avenants n°TF.04, TC.02 et TC.03 ont pour effet de porter le marché au total de 181 591,09 € HT soit 217 909,30 € TTC (TVA 20% : 36 318,21 €), ce qui représente une plus-value de + 19,5% par rapport au montant initial, tranches ferme et conditionnelle confondues, et **sollicite** des services du contrôle des actes administratifs auprès de la préfecture le visa du contrôle de légalité.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés

Pour extrait conforme

Le Maire, **Bernard DELELIS**

Le Secrétaire de séance, **Julien HERNU**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture le 19 avril 2023

et de la publication le 19 avril 2023

À Gonnehem, le

Le Maire

Bernard DELELIS